

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 DASCO 94 G** - Caisse des écoles (20e) - Subvention 2018 (789.645 euros) pour la restauration scolaire

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.3211-1, L.3411-1, L.3411-2 et L.2511-29 ;

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la délibération 2017 DASCO 54G du Conseil de Paris des 3, 4 et 5 juillet 2017 fixant les modalités de conventionnement et de financement par le Département de Paris pour la restauration scolaire pour la période 2018-2020 ;

Vu le projet de délibération du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à conclure, avec la caisse des écoles du 20e arrondissement, la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil Départemental propose pour l'année 2018 l'attribution d'une subvention d'un montant de 789.645 euros à la caisse des écoles du 20e arrondissement pour la restauration scolaire ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6<sup>e</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Pour l'année 2018, le montant de la subvention à percevoir par la caisse des écoles du 20e arrondissement au titre de la restauration scolaire s'élève à 789.645 euros.

Article 2 : La dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au budget départemental de fonctionnement 2018, chapitre 65.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**